

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 26 Novembre 2015**

L'an Deux mille quinze le 26 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. MEUNIER, M. LATIL, M. CANAC, Mme BRUNET, M. BLONDEAU, Mme HAMON, M. BEGUE, Mme GUIRAL, M. VIBOH, M. HAYAT, M. BERTHON, M. MUZAS, Mme DUPUIS.

Était absente excusée : Mme PATIN a donné pouvoir à M. LATIL

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation	19 novembre 2015
Nombre de membres présents	14	Date de l'affichage	19 novembre 2015
Nombre de membres votants	15		

Mme le Maire ouvre la séance à 20h31 et propose de faire une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Mme le Maire demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

L'abandon de la compétence du SILY et la nomination d'un délégué titulaire et suppléant au SILY.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Mme le Maire procède à l'appel des Conseillers municipaux.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose Mme BRUNET comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **13 voix POUR, 2 voix CONTRE M. MUZAS, M. HAYAT.**

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **15 voix POUR.**

M. HAYAT demande la parole, il souligne que ses remarques ne sont pas pris en considération lors des comptes rendus, de ce fait, il adresse sa démission du conseil municipal à Mme le Maire.

Mme DUPUIS confirme également sa démission ainsi que Mme HAMON, M. VIBOH et M. MUZAS qui remet en main propre à Mme le Maire le courrier des cinq conseillers démissionnaires en soulignant que ce courrier donne les raisons de cette situation.

Mme le Maire prend acte de ces démissions.

M. HAYAT, Mme DUPUIS, Mme HAMON, M. VIBOH, M. MUZAS quittent la séance à 20h34.

Point N° 3 : Approbation du rapport d'activité du SITERR

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités du SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la région de Rambouillet) pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable par **10 voix POUR**.

Point N° 4 : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du SIAB

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du SIAB (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Breuil) pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable par **10 voix POUR**

Point N° 5 : Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes Cœur d'Yvelines a adopté ses nouveaux statuts.

- l'adhésion des 24 nouvelles communes au sein de Cœur d'Yvelines
- les éléments consécutifs à la réforme de la taxe professionnelle
- les modifications apportées aux compétences de la collectivité dans le cadre de la loi NOTRe
- d'étendre la compétence d'aménagement aux abords des gares à l'ensemble des gares du territoire.
- de supprimer la compétence accessibilité.
- de supprimer la notion d'intérêt communautaire dans la compétence liée aux zones d'activités économiques (loi NOTRe).
- d'intégrer la compétence «aménagement, gestion et entretien d'une aire d'accueil pérenne des gens du voyage » aux compétences obligatoires et non plus optionnelles (loi NOTRe).
- d'intégrer la compétence «collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » aux compétences obligatoires et non plus optionnelles (loi NOTRe).
- de supprimer les compétences optionnelles de « participation à la surcharge foncière » et de « maintenance des mâts d'éclairage public ».
- de créer la compétence optionnelle de « gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » (loi NOTRe).
- de créer deux nouvelles instances, le conseil des maires et le conseil du développement (loi NOTRe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable par **10 voix POUR**.

Point N° 6 : Validation de la nouvelle convention de veille et d'interventions foncières de la SAFER.

Mme le Maire laisse la parole à M. MEUNIER, qui explique que la commune bénéficie d'un dispositif de veille et d'intervention foncière sur les espaces agricoles et naturels depuis le 01/03/1996 dans le cadre d'une convention avec la SAFER de l'Ile-de-France.

Le législateur a renforcé dans le cadre de la loi N° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), les possibilités d'intervention de la SAFER en préemption, en modifiant l'assiette des biens préemptables. Les notaires sont par ailleurs tenus de l'informer des transferts de parts sociales et des donations.

Il est donc devenu nécessaire d'adopter cette convention de veille et d'interventions foncières pour prendre en compte ses modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable par **10 voix POUR**

Point N° 7 : Donation de la parcelle D901 appartenant à M. et Mme TRAN.

Mme le Maire laisse la parole à M. MEUNIER, qui explique que M. et Mme TRAN habitant 17 rue des Vignes ont divisé leur propriété en 4 parties, dont 2 ont été vendues la 3^{ème} reste propriété de M. et Mme TRAN et la 4^{ème} partie est un bande de terrain de 79 m² qui borde son mur extérieur et qui se situe dans la sente des Grands Jardins à l'angle de la rue des Vignes.

Pour ne pas gêner l'entrée de la Sente des Grands Jardins dont le mur est reculé de la parcelle, M. et Mme TRAN font don à la commune de cette parcelle.

Pour régulariser cette donation, le Conseil Municipal doit donner tout pouvoir à Mme le Maire pour signer tous actes à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par **10 voix POUR**.

Point N° 8 : Résiliation du Contrat Rural : Maison des associations, Préau de l'école, Eglise.

Mme le Maire rappelle que les projets du contrat rural ont été changés, ce qui implique la résiliation du précédent et nécessite la validation.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2011 adoptant le choix des opérations énumérées ci-dessous,

- Réhabilitation d'un bâtiment communal à vocation de « maison des associations »
- Création d'un préau dans la cour de l'école Sully et réfection du toit de la salle de motricité.
- Restauration du chœur de l'église Saint Eparche.

Aujourd'hui, et de manière définitive, le maître d'ouvrage a décidé de résilier ce marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix **POUR** approuve la résiliation du marché.

Point N° 9 : Détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle.

Mme le Maire laisse la parole à M. LATIL, qui expose qu'auparavant les agents communaux étaient notés en fin d'année.

A partir de cette année les critères ont changé, l'entretien professionnel est rendu obligatoire, les agents sont appréciés par le biais d'une évaluation du niveau de réalisation des activités du poste, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent.

Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur la détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 10 voix **POUR**.

Point N° 10 : Point sur les travaux de voirie

Mme le Maire laisse la parole à M. MEUNIER, qui donne la tranche des travaux qui doit être réalisée prochainement :

- Grande Rue côté gauche en sortant de la mairie, tout en sachant que ces travaux sont minimisés car une tranche de travaux d'enfouissement devra être réalisée.
- Une remise en état d'un caniveau rue de l'église.
- Une reprise des évacuations des eaux de pluie rue des Grands Jardins.
- Une reprise d'avaloir sur la RD76 au niveau du grand rond point.
- Une reprise des accodrans sur certains ilots de la Grande Rue.

Cette tranche de travaux s'élève à 17 650,00 € TTC.

Point N° 11 : Travaux de voirie effectués par des particuliers

Mme le Maire laisse la parole à M. MEUNIER, qui souligne avoir constaté de nombreuses divisions de terrain faisant l'objet de création d'ouverture sur la voie publique et la demande de création de bateau.

Le prix pour la création d'un bateau est de 3 000,00 € à 5 000,00 € selon l'importance et les difficultés de sa mise en place.

A ce-jour, l'évaluation de division est de 8 à 15 par an, ce qui représente un budget d'environ de 50 000,00 € par an si la commune les prenait à sa charge.

M. MEUNIER souligne que le financement de bateau n'est pas du domaine communal mais privé ces travaux ne sont pas utiles à la collectivité.

Par conséquent, la commission demande que les frais des bateaux soient à la charge du demandeur et non de la commune.

Mme le Maire confirme que ce dossier sera prochainement statuer officiellement.

Point N° 12 : Point sur l'urbanisme

M. MEUNIER souligne une recrudescence de régularisation d'anciens dossiers mal ou pas traités à savoir :

- Le rachat par la commune pour 1€ symbolique de certains trottoirs.
- Des dossiers abandonnés concernant des constructions dans des zones NC.
- La régularisation de travaux effectués sans être déclarés (abri de jardin, véranda...).

Ces dossiers sont autant d'impôts communaux qui ne sont pas disponibles pour la commune car non collectés.

Point N° 13 : Point sur la SAUR

M. MEUNIER confirme qu'un rapport de la SAUR a été adressé à la commune concernant les hydrants.

Ils sont répartis au nombre de 16 sur le territoire de la commune, ils n'ont pas été entretenus depuis plusieurs années, de ce fait :

- Un premier hydrant (Grande Rue) a nécessité des travaux importants durant l'été.
- Un état des lieux des autres a conduit à un premier devis de réparation de 3 800,00 € TTC.
- Et à ce jour 2 autres devis sont en attente.

M. MEUNIER rappelle que les hydrants doivent être en parfait état de fonctionnement afin qu'en cas d'incendie les pompiers puissent procéder à leur utilisation ce qui en va de la sécurité des Auteuillois.

Point 14 : Fermeture de la Trésorerie Principale de Neauphle le Château au 31 décembre 2015

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Neauphle le Château sera fermée définitivement à compter du 31 décembre 2015.

A partir du 1^{er} janvier 2016 la commune sera rattachée à la Trésorerie de Montfort-l'Amaury.

Point 15 : Permanence d'ouverture de la mairie le 24 et 31 décembre 2015.

Mme le Maire propose que la permanence de la mairie le 24 et 31 décembre soient de 10h00 à 12h00.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Point 16 : Nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2016

Mme le Maire demande que les horaires d'ouverture au public de la mairie soient modifiés à partir du 1^{er} janvier 2016.

A savoir : **Le Mardi de 16h00 à 19h00 – le Jeudi et Vendredi de 14h00 à 17h00.**

Le premier samedi du mois de 10h00 à 12h00.

Mme le Maire explique que cette modification est due à une surcharge de dossiers à traiter à savoir la mise en application du Rythme scolaire, la mise en place de l'intercommunalité etc...

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Point 17 : Tenue du bureau de vote pour les Elections Régionales du 6 et 13 décembre 2015

Bureau du 06 Décembre :

- 8h00 à 12h00 : M. LATIL - Mme GUIRAL - M. BLONDEAU
- 12h00 à 16h00 : M. CANAC - M. MEUNIER -
- 16h00 à 20h00 : Mme BRUNET - M. BERTHON -

Bureau du 13 Décembre :

- 8h00 à 12h00 : M. LATIL - M. BERTHON - M. BEGUE
- 12h00 à 16h00 :
- 16h00 à 20h00 : M. CANAC -

Point 18 : Election d'un nouveau membre à la commission de sécurité

Mme le Maire propose M. BEGUE comme rapporteur à la commission de sécurité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Point 19 : Information sur les devis pour les illuminations de Noël

Mme le Maire laisse la parole à Mme BRUNET qui expose le devis de SES pour la pose et la dépose d'illumination de Noël s'élevant à 1 734,85 € TTC et la fourniture et la pose de prise sur candélabre dans la Grande Rue à partir de la rue de l'église jusqu'au chemin aux Bœufs, et au rond point de la RD76. d'un montant de 875,64 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte par 10 voix **POUR** les devis de l'entreprise SES.

Point N° 20 : D.I.A

Le tableau des DIA présenté au CONSEIL MUNICIPAL du 26 NOVEMBRE 2015 est le suivant

Lieu	Date	Parcelle	Superficie	Prix de vente	Prix au m ²	Usage
32 Rue de l'Église	11/08/2015	D 846-849	1286 m ²	120 000,00 €	93,31 €	Terrain à bâtir
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle N° D 846-849						
22 rue de la Croix Bleue	26/10/2015	D 682-683-24	303 m ²	246 000,00 €	811,88 €	Bâti
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle N° D 682-683-424						
62 Grande Rue	15/10/2015	D 19-21	755 m ²	319 000,00 €	422,51 €	Bâti
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle N° D 357-364-572						
53 Grande Rue	23/09/2015	D 272-273	465 m ²	160 000,00 €	344,08 €	Bâti
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle N° D 272-273						

Marie-Christine CHAVILLON
Maire d'Auteuil-le-Roi